



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate**

## **RETOUR D'UNE ENTENTE TRIENNALE EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

**Ville-Marie, le 12 février 2018.** – Au terme d'une entente annuelle ayant pris fin le 31 décembre dernier, le ministère de la Culture et des Communications annonce, conjointement avec la MRC de Témiscamingue, la signature d'une entente triennale de développement culturel qui rend disponible un montant de 75 000 \$, soit 25 000 \$ par année. Liant la MRC et le ministère de la Culture et des Communications, cette entente permettra la mise en place et la réalisation de projets culturels sur le territoire pour les trois prochaines années.

« C'est la huitième entente de développement culturel négociée entre notre MRC et le ministère de la Culture et des Communications, nous sommes heureux que ce partenariat productif se poursuive. Ces ententes permettent la concrétisation de projets culturels dont la portée est primordiale pour le Témiscamingue. C'est avec plaisir que nous pouvons annoncer que des sommes sont à nouveau disponibles pour soutenir le développement culturel témiscamien. » soutient Mme Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue.

« Depuis leur création, les ententes de développement culturel permettent de faire de la culture un moteur de développement social et économique. En plus de faire rayonner le caractère propre de chacune de nos régions, les investissements annoncés permettront de structurer et de multiplier les échanges entre les organismes culturels et les acteurs municipaux. » ajoute Marie Montpetit, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française.

« Depuis 2016, la Commission culturelle devait travailler avec des ententes annuelles de développement culturel, venant ainsi complexifier la gestion de ces dernières. Nous sommes heureux de constater le retour des ententes triennales qui nous assurent un financement en continu et nous permettent de mettre en place des projets qui se développent sur un horizon plus large. En 2017, c'est une quinzaine de projets qui ont été soutenus grâce à l'entente de développement culturel de la MRC ; un apport considérable pour notre territoire. » explique Réal Couture, président de la Commission culturelle témiscamienne.

Trois axes d'intervention sous-tendent cette entente triennale, soit la reconnaissance du patrimoine, le développement du jeune public et la vitalité de l'offre culturelle des organismes et des municipalités. À noter qu'une somme de 18 000 \$ sera réservée à la reconnaissance du patrimoine, via le Fonds du patrimoine culturel québécois.

Soucieuse de rendre accessible ce nouveau soutien financier, la Commission culturelle utilisera les mêmes critères d'admissibilité, de même que les formulaires de l'entente précédente. Comme auparavant, les organismes à but non lucratif ainsi que les municipalités sont éligibles à une demande de soutien pour un projet ayant une finalité culturelle. Tout projet présenté doit être soutenu par des partenaires du milieu puisque le financement accordé par l'entente couvre jusqu'à 50% des coûts de projet. Pour les organismes à but non lucratif, un soutien supplémentaire est possible, sous certaines conditions, par le Fonds de la Commission culturelle.

Pour toute question concernant l'entente de développement culturel, consultez la section « Développement culturel » sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue, [www.mrctemiscamingue.org](http://www.mrctemiscamingue.org), ou contactez Véronic Beaulé, agente de développement culturel, au 819 629-2829, poste 229.

-30-

Source :

Véronic Beaulé  
Agente de développement culturel  
Responsable des communications  
MRC de Témiscamingue  
819.629.2829 poste 229  
[veronic.beaule@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:veronic.beaule@mrctemiscamingue.qc.ca)

Information :

Réal Couture  
Président, Commission culturelle  
MRC de Témiscamingue  
819.629-9340  
[real\\_temis@hotmail.com](mailto:real_temis@hotmail.com)